

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT:	Gravier - Producteur
CODE PRODUIT:	Divers
NOM CHIMIQUE ET SYNONYMES:	Sable non calcaire, sable granitique

IDENTIFICATION ET UTILISATION DU MATÉRIEL: *Ce matériau est un mélange complexe de minéraux naturellement variables et se compose de particules sub-arrondies de différentes tailles utilisées dans une variété d'applications. **Remarque:** cette FDS couvre de nombreux produits et les propriétés physiques et chimiques individuelles varieront. Consulter les fiches techniques individuelles pour les détails.*

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par	Pestell Nutrition 141 Hamilton Rd New Hamburg ON CANADA N3A 2H1
Téléphone	+1 519 662-2877
Email	qa@pestell.com
En cas d'urgence	CANUTEC (613) 996-6666 (CAN) CHEMTREC (800) 424-9300 (États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

APPARENCE:	Granulaire
ODEUR:	Aucune odeur appréciable.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU (%):	Insoluble.
POINT DE FUSION:	Indisponible.
pH:	Indisponible.
Irritation cutanée 2	
Irritation oculaire 2	
Sensibilisation cutanée 1B	
Cancérogénicité 1A	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique 3	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	

Un seul mot : Avertissement

Pictogrammes:



3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

La composition approximative des éléments de ce matériau est la suivante:

Ingrédients	Formule chimique par poids	% Typique	N ° CAS
Dioxyde de silicium (total)	SiO ₂	60,0	112926-00-8
Silice alpha (cristalline)		12,0	14808-60-7
Oxyde d'aluminium	Al ₂ O ₃	11,9	1344-28-1
Oxyde de fer	Fe ₂ O ₃	3,81	1309-37-1
Oxyde de calcium	CaO	2,62	1305-78-8
L'oxyde de magnésium	MgO	1,02	1309-48-4
Oxyde de sodium	Na ₂ O	3.13	N / A
Le dioxyde de titane	TiO ₂	0,36	13463-67-7
Oxyde de potassium	K ₂ O	2,50	N / A
Phosphate	P ₂ O ₅	0,06	N / A
Oxyde de manganèse	MnO	0,08	1344-43-0
Chromate	Cr ₂ O ₃	0,02	7775-11-3
Oxyde de vanadium	V ₂ O ₅	0,01	1314-62-1

4. PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LA PEAU: Lavez à l'eau et au savon.

EXPOSITION OCULAIRE: Rincer à l'eau et consulter un médecin si l'irritation persiste.

INGESTION: Demander une aide médicale, aucun effet aigu connu

INHALATION: Transporter à l'air frais. Si vous rencontrez des difficultés respiratoires, consultez un médecin.

CONDITIONS MÉDICALES AGRÉVÉES PAR UNE EXPOSITION: Une exposition excessive à la poussière peut aggraver troubles ou maladies respiratoires. Complications ou allergies possibles entraînant une irritation de la peau, des yeux et les voies respiratoires peuvent résulter d'une exposition excessive à la poussière.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMABILITÉ:

Non.

MOYENS D'EXTINCTION:

N'est pas applicable.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

N'est pas applicable.

RISQUES D'INCENDIE / EXPLOSION INHABITUELS:

N'est pas applicable.

Le produit ne brûlera pas et n'explosera pas.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) recommandé à la section 7

PROCÉDURES D'URGENCE:

N'est pas applicable

MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

N'est pas applicable

PROCÉDURES DE NETTOYAGE:

N'est pas applicable

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Minimiser la création et l'accumulation de poussière. Évitez de respirer la poussière.

CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

CONDITIONS DE STOCKAGE: N / A

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

CONTRÔLES D'EXPOSITION

PROTECTION DES YEUX:

Lunettes ou lunettes de sécurité, selon la nature de la tâche exécutée.

PROTECTION DE LA PEAU:

Gants imperméables recommandés et autres vêtements selon la nature du travail en cours.

VENTILATION:

Minimiser la génération et l'accumulation de poussière, là où des niveaux de poussière possibles devraient être réduits grâce à la suppression humide et à la ventilation.

PROCÉDURES DE MANIPULATION:

De la poussière respirable peut être générée pendant le traitement, la manipulation et le stockage. Éviter de l'exposition et l'inhalation.

PROTECTION RESPIRATOIRE:

Le tableau suivant spécifie les types de respirateurs à utiliser en fonction des concentrations de silice cristalline respirable. Ce tableau a été fourni sous forme de guide de protection du personnel susceptible d'être exposé à des concentrations atmosphériques de toute matière particulaire.

Concentration aéroportée (Silice libre respirable)

Type de respirateur requis

<ou égal à 10 X TWAEV

Demi-masque respiratoire à particules avec filtre série N, R ou P et 95, 99 ou 100% Efficacité.

<ou égal à 25 X TWAEV

Respirateur à épuration d'air motorisé équipé d'une cagoule ou d'un casque, et tout type de filtre à particules; ou respirateur à adduction d'air équipé d'une cagoule ou d'un casque et en mode débit continu.

TWAEV - valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

Le cas échéant, les respirateurs doivent être installés, entretenus et nettoyés conformément aux règlements pris en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: Selon la nature du travail effectué.

FUITES ET DÉVERSEMENTS: Évitez de casser le matériel ensaché ou de renverser du matériel en vrac. Ne pas balayer à sec, utiliser un système sans poussière (aspirateur) pour nettoyer afin que la poussière en suspension dépasse la limite d'exposition admissible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE:

Solide

ODEUR:

Pas de données disponibles

FORMULE MOLÉCULAIRE:

Mélange

SOLUBILITÉ DES SOLVANTS:

Pas de données disponibles

SOLUBILITÉ DANS L'EAU:

Négligeable

pH:

Pas de données disponibles

POINT DE FUSION / CONGÉLATION (°C):

N / A

POINT D'ÉBULLITION (°C):

N / A

COEFFICIENT DE PARTITION: (Méthode, pH, Point final, Valeur)

Aucune donnée disponible

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (°C):

Pas de données disponibles

Gravier - Producteur (FDS)

TAUX D'ÉVAPORATION (Gram / s):	Pas de données disponibles
PRESSION DE VAPEUR (kPa):	N / A
DENSITÉ DE VAPEUR:	N / A
DENSITÉ RELATIVE:	Pas de données disponibles
VISCOSITÉ:	Pas de données disponibles
INFLAMMABILITÉ:	
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (SOLIDE) (° C):	Pas de données disponibles
INFLAMMABILITÉ (SOLIDES):	Pas de données disponibles
POINT D'ÉCLAIR (LIQUIDE) (° C):	Pas de données disponibles
LIMITES SUPÉRIEURES D'EXPLOSION (LIQUIDE) (% EN VOL.):	Aucune donnée disponible
LIMITES INFÉRIEURES D'EXPLOSION (LIQUIDE) (% EN VOL.):	Aucune donnée disponible
COULEUR	Marron clair à noir, rouge, noir, blanc au gris clair
SEUIL D'ODEUR:	Aucune donnée disponible
POIDS MOLÉCULAIRE:	Mélange

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ DU PRODUIT	Stable
POLYMÉRISATION DANGEREUSE	N'arrivera pas
CONDITIONS À ÉVITER:	N'est pas applicable
INCOMPATIBILITÉ:	N'est pas applicable
PRODUITS DE COMBUSTION OU DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:	N'est pas applicable

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

APERÇU D'URGENCE:

Les produits de sable agrégé sont des matériaux granulaires composés de particules de moins de 4 mm qui se présentent dans une variété de couleurs et sont inodores, incombustibles et non explosifs. Exposition simple aux matériaux de sable agrégés présente peu ou pas de danger

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ:

LENTILLES DE CONTACT:	Peut provoquer une irritation immédiate ou différée par exposition à la poussière en suspension dans l'air l'exposition nécessite des premiers soins immédiats ou des soins médicaux pour éviter d'endommager l'oeil.
CONTACT AVEC LA PEAU:	Le sable est abrasif et peut rayer et provoquer une irritation.
INHALATION (aiguë):	Respirer de la poussière en suspension dans le sable peut provoquer une irritation du nez, de la gorge ou des poumons, y compris étouffement, selon le degré d'exposition.
INHALATION (chronique):	Le risque de blessure dépend de la durée et du niveau d'exposition. Silicose : Le sable agrégé contient de la silice cristalline. Prolongé et inhalation répétée de silice cristalline respirable (c.-à-d. particules de poussière en suspension dans l'air) ce produit peut provoquer une silicose, une maladie pulmonaire gravement invalidante et mortelle. Voir Note au médecin à la section 4 pour plus d'informations. Cancérogénicité : La silice cristalline est classée par le CIRC comme un humain connu cancérigène.
INGESTION:	Les granulats de sable ne doivent pas être ingérés. L'ingestion de petites quantités est pas connu pour être nocif; cependant, l'ingestion de grandes quantités causer une détresse intestinale.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION:

Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire (p. Ex. Bronchite, emphysème, maladie pulmonaire) peut être aggravée par une exposition.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Les valeurs limites d'exposition (TLV) suivantes se réfèrent aux concentrations de substances. Le danger potentiel des particules solides dépend de la taille des particules, qui s'exprime sous trois formes:

Gravier - Producteur (FDS)

Inhalable (<100 m) - lorsqu'il est déposé n'importe où dans les voies respiratoires

Thoracique (<25 m) - lorsqu'il est déposé n'importe où dans les voies respiratoires pulmonaires et la région d'échange gazeux

Respirable (<10 m) - lorsqu'il est déposé dans la région d'échange de gaz

Substance	N ° CAS.	PEL	Effet (s) critique (s) TWA STEL / C
Silice amorphe	112926-00-8	N / A	10,0 mg / m ³
Silice alpha (cristalline)	14808-60-7	0,1 mg / m ³	0,1 mg / m ³
Oxyde d'aluminium Al ₂ O ₃	1344-28-1	15 ou 5 mg / m ³	10,0 mg / m ³

Substance	N ° CAS.	PEL	Effet (s) critique (s) TWA STEL / C
Oxyde de fer Fe ₂ O ₃	1309-37-1	10 mg / m ³	5 mg / m ³
Oxyde de calcium CaO	1305-78-8	5,0 mg / m ³	2,0 mg / m ³
Oxyde de magnésium MgO	1309-48-4	10,0 mg / m ³	10,0 mg / m ³
Oxyde de sodium Na ₂ O	N / A	N / A	N / A
Dioxyde de titane TiO ₂	13463-67-7	15,0 mg / m ³	10,0 mg / m ³
Oxyde de potassium K ₂ O	N / A	N / A	N / A
Phosphate P ₂ O ₅	N / A	N / A	N / A
Oxyde de manganèse MnO	1344-43-0	5,0 mg / m ³	N / A
Chromate Cr ₂ O ₃ 1 mg / m ³	7775-11-3	1 mg / m ³	0,05 mg / m ³
Oxyde de vanadium V ₂ O ₅	1314-62-1	0,5 mg / m ³	0,05 mg / m ³

¹ Particules (insolubles) non classées ailleurs

OSHA PEL - Limite d'exposition admissible (mg / m³)

ACGIH TWA - Moyenne pondérée dans le temps (mg / m³)

STEL / C - Limite / plafond d'exposition à court terme (mg / m³)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il n'y a aucun impact environnemental connu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:

Éliminez les déchets conformément à toutes les lois et réglementations applicables.

Les dispositions spécifiques à l'État et à la communauté doivent être prises en compte. Il est

recommandé que la minimisation des déchets soit pratiquée.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce matériau n'est pas réglementé pour le transport en tant que matière dangereuse / marchandise dangereuse.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS / LÉGISLATIONS SPÉCIFIQUES À LA SUBSTANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT OU MÉLANGE

RCRA, CWA:

Les matières earthènes ne sont généralement pas réglementées en tant que déchets sauf si elles ont été transformés ou contiennent d'autres additifs. La réglementation locale peut varier; par conséquent, tous les déchets doivent être éliminés / recyclés / récupérés conformément avec les réglementations de contrôle environnemental fédérales, étatiques et locales

EPCRA SECTION 313: Les matières earthènes ne sont pas soumises à la section 313, Inventaire des rejets de produits chimiques toxiques les exigences en matière de rapports.

16. AUTRES INFORMATIONS

Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus .

Version: 2

Date de la version: 8 juillet, 2021